

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du VENDREDI 1^{er}. Juin 1792

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 1^{er}. mai.

ON a remarqué depuis quelque tems plus d'intimité que de coutume entre le comte de Cobentzel, ministre de Vienne, & le comte de Golz, ministre de Prusse à cette cour. Ils ont souvent des conférences ensemble; ils en ont aussi chez le comte Osterman. Avant-hier un courier est arrivé de Vienne chez le comte de Cobentzel, un autre est arrivé peu après de Berlin chez le comte de Golz; le premier avoit passé par Dresde & Berlin. Jusqu'à présent il ne transpire rien de ce qui peut se tramer entre les trois cours; l'on peut cependant conjecturer que les affaires de Pologne ne sont pas moins l'objet de ces expéditions que celles de France.

On équipe à Cronstadt trois vaisseaux de ligne & quatre frégates. On embarquera à bord des quatre frégates & de deux vaisseaux, les élèves de la marine, pour les former à la navigation. Ils iront attendre à la hauteur du Sund neuf vaisseaux de ligne & six frégates construits à Archangel, & que l'on ramenera à Cronstadt. Le troisième vaisseau se jandra à Revel aux treize qui y sont déjà, & que l'amirauté a ordre de tenir en bon état, afin que l'on puisse les armer sans délai, en cas de besoin. Les vaisseaux destinés pour le Sund auront des vivres pour six mois, & il n'est pas question de faire des approvisionnements pour ceux de Revel.

On est venu à bout de persuader à l'impératrice qu'il existoit un complot contre elle; sa garde sera redoublée à Czarsko-Zelo, & il sera défendu à qui que ce puisse être de se rendre à cette maison de plaisance sans en avoir la permission par écrit du gouverneur; ou de l'officier d'ici. Des patrouilles de Cosaques feront aussi la ronde dans les environs; ce qui est sans exemple.

S U E D E.

De Stockholm, le 11 mai.

On assure que le régent a notifié cathégoriquement à M. de Damas, chargé de négocier ici les intérêts des princes françois émigrés, que la Suede ne pouvoit prendre part aux démêlés entre la nation françoise & ces princes. Il a ajouté cependant que dans le cas où l'Empire Germanique seroit attaqué, la Suede ne se refusera point à fournir le contingent qu'elle est obligée de donner pour la Poméranie Suédoise. Mais il a accompagné cette déclaration de vœux pour le rétablissement d'une paix solide & durable dans l'Europe.

A L L E M A G N E.

De Dantzig, le 15 mai.

Il ne paroît pas encore que les divisions prussiennes cantonnées le long des frontieres fassent des dispositions analogues au concert, que l'on suppose entre les cabinets de Pétersbourg

& de Berlin; mais ces divisions sont si voisines & en si bon état, qu'elles peuvent agir d'un moment à l'autre.

De Ratisbonne, le 19 mai.

La diete vient de se constituer sous l'autorité des vicaires de l'Empire. Ils ont déjà nommé un commissaire principal, le prince-évêque de Ratisbonne, & ils jouiront du droit de sanctionner provisoirement les décrets émanés de la diete. Il existe cependant une forte opposition de plusieurs ministres, qui ne veulent ni reconnoître le ministre principal, ni prendre part aux délibérations de la diete. Il résultera de cette division que le cours des affaires aura peu d'activité. La diete sera prorogée par le commissaire principal jusqu'à l'élection de l'empereur.

De Neuremberg, le 22 mai.

L'association des cercles antérieurs de l'Empire vient d'être renouvelée; cet acte a dû être porté, la semaine dernière, à la dictature de la diete. Le cercle de Souabe, que l'on a invité d'y accéder, vient de prendre à cette occasion un arrêté dont voici la teneur.

Extrait des délibérations de la diete du cercle de Souabe dans l'assemblée générale du 19 avril 1792.

Art. I^{er}. Décidé qu'on répondroit aux deux cours de Hongrie & de Prusse, qu'on étoit disposé, dans le tems, à se prêter à une association avec les cercles intérieurs du Haut-Rhin & électoral (on entend par cercle électoral la réunion des trois électors ecclésiastiques), & par la suite ceux de Franconie & de Baviere, mais uniquement pour la conservation de la tranquillité intérieure, & pour s'aider l'un & l'autre en cas de besoin, contre leurs mouvemens intérieurs & extérieurs, cependant sans préjudice à toutes les résolutions que le Saint-Empire en corps pourroit prendre par la suite pour le maintien de la tranquillité de l'Empire; de plus, remis à la prudence du directoire de faire ce qu'il trouveroit nécessaire pour le bien du cercle, & de conduire la correspondance avec les autres.

II. Décidé de mettre le militaire sur le pied de guerre, avec la paie de paix. (Ce pied de guerre ne montera pas à quatorze mille hommes).

III. Décidé de mettre 600 hommes de garnison à Offenbourg, desquels 300 resteront à demeure dans ladite ville, & 150 seront détachés à Kehl, 150 à Gigenbach.

La garnison de Kehl sera relevée tous les quinze jours par celle d'Offenbourg, & tout le détachement d'Offenbourg sera relevé par de nouvelles troupes du cercle de six en six mois.

IV. Remis à la prudence du directoire, & particulièrement à celle du feld-maréchal du cercle, le duc de Wurtemberg, de statuer sur ce que les circonstances pourroient exiger à l'égard de ce détachement.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 26 mai.

La séance des communes d'hier a été longue & orageuse;

elle n'a fini qu'à quatre heures du matin : on y a pris en considération la fautive proclamation du 21 ; mais tous les efforts de l'opposition n'ont pu empêcher le ministère de l'emporter, & son influence a fait décréter que la chambre présenteroit une adresse au roi, pour lui témoigner, dans les termes les plus énergiques, qu'elle approuvoit la proclamation, & la soutiendrait de tout son pouvoir.

Il a paru hier soir une autre proclamation, dont l'objet est de défendre à tout sujet britannique d'entrer au service d'aucune puissance étrangère, ou de prendre des lettres de marque & de représailles, ou de servir à bord d'aucun bâtiment de mer, avec une commission, soit du gouvernement français, soit du gouvernement autrichien ; déclarant que dans le cas de prise par l'une ou l'autre de ces deux puissances, ou par toute autre qui seroit en guerre, les délinquans ne seroient point considérés comme sujets britanniques, & ne devroient s'attendre à aucune protection de la part du gouvernement de la Grande-Bretagne. Ainsi, la neutralité de l'Angleterre ne pourra plus être révoquée en doute.

P A Y S - B A S.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 28 mai.

Hier la cour a fait célébrer un service solennel pour l'impératrice douairière. L'évêque d'Anvers y a pontifié, escorté de deux abbés. On dit que ce prélat a fait sa paix avec le ministère ; mais ceux qui le connoissent bien sont persuadés qu'il ne changera pas de principes, aujourd'hui qu'il n'a plus de faveurs à attendre de la cour.

Les canons & autres trophées pris à Florennes ont été amenés hier ici, & ils sont restés exposés une partie du jour sous les fenêtres de M. le général Bender.

Quelle est donc l'étrange manie de vos écrivains publics de tromper tous les jours la nation française sur la situation intérieure de ce pays ? A les en croire, une nouvelle insurrection est près d'embraser le Brabant. Une grande agitation regne dans les esprits, dit le *Moniteur* de mercredi 23 mai. Jamais fausseté ne fut plus absurde. Les rixes survenues à Anvers & à Malines, qu'il allègue pour preuves de son étrange assertion, ont été étouffées sur-le-champ. Un seul homme a péri des suites de ces commotions passagères. Voilà à quoi se réduit le monstre que s'est forgé le *Journaliste*, sans autre motif apparent que de vouloir en imposer à ses lecteurs, & de les égarer sur les dispositions des esprits dans la Belgique.

C'est encore une calomnie que d'avancer que la méfiance regne parmi les chefs de notre armée. Jamais accord ne fut plus parfait. C'est le duc Albert qui commande en chef, & loin de jalouser le général Braun, il lui accorde la plus parfaite confiance & l'estime la mieux méritée.

On a d'abord crié à la violation du droit des gens, en apprenant l'arrestation du sieur Ruelle. On l'accuse d'avoir prêché la doctrine des plus exagérés jacobins dans ce pays : cependant on croit que la liberté va lui être rendue, à la réclamation de M. le ministre plénipotentiaire de France qui est encore ici.

F R A N C E.

A R M É E D U N O R D.

Extrait d'une lettre d'un officier des volontaires de Paris, de Valenciennes, le 28 mai.

Je vous ai annoncé hier que nous étions commandés pour aller vers Condé que l'ennemi menaçoit. Véritablement six cents hussards hongrois & un détachement de chasseurs à pied se présentèrent hier, vers les trois heures du matin, devant Condé, après avoir pillé le village de Coque, qui

n'est qu'à un quart de lieue de la frontière. Presque sous les murs de Condé, ils rencontrèrent environ trente hommes de la Colonelle-Générale infanterie, qu'ils n'eurent pas de peine à débusquer du poste avancé qu'ils occupoient. Ils tuèrent deux hommes de ce détachement, en blessèrent trois dangereusement ; un tambour, âgé de dix ans, fut fait prisonnier, ainsi qu'un officier dont on ignore le sort. Pendant cette alarme, la troupe eut le tems de prendre les armes, sans sortir de la ville. L'ennemi, croyant la surprendre, s'avança jusques sur les glacis ; mais l'artillerie du fort & des remparts, les assaillit de manière à les culbuter entièrement. Les pièces de 16 & de 24 les poursuivirent dans leur fuite de manière à les atteindre. Nous ignorons leur perte : nous avons appris seulement qu'ils ont forcé les habitans du village de Coque de venir enlever leurs morts & leurs blessés, & qu'il y en avoit deux charrettes pleines, & ce n'est pas trop exagérer que de porter les soldats mis hors de combat ou tués à soixante ou soixante-dix. Un seul, caché par un buisson, a été trouvé mort, ainsi que deux autres qui vinrent audacieusement se faire tuer dans le cimetière de Condé. Nous arrivâmes de ce côté après la fuite de l'ennemi, & nous avons été toute la journée ainsi en marche autour de Condé, & toujours dans les bois. Nous sommes rentrés dans Valenciennes après avoir fait dans cette journée près de dix lieues. Trois hussards défecteurs viennent d'entrer en ce moment ici.

De Paris, le 1^{er} juin.

Le décret sur le licenciement de la garde roi ayant été fonctionné le matin même de la nuit où il fut rendu, l'exécution immédiate a suivi. M. Coffé Briffac est parti le même jour pour Orléans, à six heures du soir, accompagné de deux officiers de la gendarmerie. Les soldats licenciés de la garde du roi se sont retirés dans l'intérieur de l'école militaire où ils ont déposé leurs armes. Une multitude immense s'y est portée ; mais tout a été tranquille. C'est la garde nationale de Paris qui fait le service auprès du roi, c'est au zèle, au patriotisme de cette garde nationale que nous devons la tranquillité dont nous avons joui. Tous les postes ont été renforcés, les patrouilles décuplées, & leur contenance a imposé aux plus audacieux. Il n'est arrivé d'autre accident que celui de deux personnes froissées dans les Tuileries, sous prétexte d'aristocratie.

M. de Rochambeau fils est depuis plusieurs jours à Paris ; il a aussi donné sa démission ; il est venu aux Jacobins prendre une carte d'entrée, mais il n'a pas paru dans la société. Les membres qui l'ont vu au secrétariat, lui ont demandé pourquoi il avoit donné sa démission ; il a répondu qu'un officier-général ne pouvoit plus servir dans l'armée française. Quelque tems auparavant il avoit assuré que, lors de l'affaire de Tournay, ayant voulu rallier les fuyards, des coups de fusils avoient été tirés sur lui.

Sur la situation de l'Inde, & Typpoo-Saïb.

Quelque soit l'issue de la guerre que le nabab Typpoo, sultan, soutient contre toutes les forces des Anglois aux Indes, réunies à celles des deux plus grandes puissances de l'Indostan, les Marattes & le soubab du Dekan, il doit être permis à un François de payer son tribut d'hommages & d'admiration à un souverain dont l'élevation de l'ame égale au moins le courage, puisqu'après avoir fourni à notre armée & à notre escadre, dans la dernière guerre, plusieurs millions, il n'a pas voulu en recevoir le remboursement ; il a cru devoir resserrer des liaisons qui convenoient aux intérêts des deux nations, en envoyant une ambassade en France, à laquelle notre frivolité n'a attaché d'autre intérêt que la singularité de voir des Musulmans transportés du milieu de l'Asie en Europe.

Mais fid
son per
faveur
ambassa
ment à
homme
dans ses
Voici
je vous

« Je n
de Madra
du lord C
à deux
avec perte
canon. Le
ne nous
cette nou
de ce Na
surpris les
les en a ch
cette imp

» Si la
crois qu'il
Serlingapa
moyens le
s'enfvelin
dans le C

» Depu
ravage cet
& les env
cation ent

» Lem
Palliacate
sommes ic
ce que les

(Signe)

L'Assemblée

Paris

Su

La fé

ricur du

mer son

triotique

sentés av

que l'ass

dans son

& l'assen

tretoient

font sorti

bonheurs

Plusieu

à la disc

du projet

course.

La disc

de M. Pe

Tout est

breux da

pur, la p

Le nom

l'air rete

peut que

L'assembl

repris sa

défend so

Mais fidele à ses principes, n'écoulant que des affections que son pere Hyder-Ally avoit si bien gravées dans son ame en faveur de la nation, il a dédaigné les injures faites à ses ambassadeurs dans l'accueil qu'ils ont reçu à leur débarquement à Pondichery. En appréciant les caprices d'un seul homme, il n'en a pas moins garanti & protégé nos propriétés, dans ses dernières incursions dans le Carnate.

Voici, Monsieur, la lettre que je viens de recevoir, & que je vous prie d'insérer dans votre gazette.

Pondichery, le 22 janvier 1792.

« Je m'empresse de vous faire passer, Monsieur, ce que les Malabars de Madras, actuellement dans cette ville, répandent, que l'avant-garde du lord Cornwallis, qui s'étoit portée à Mavadi-Dourgon (petite hauteur à deux lieues de Seringapatnam), avoit été battue complètement, avec perte de l'officier-général qui la commandoit, & plusieurs piéces de canon. La gazette de Madras, que nous aurions dû recevoir dès hier, ne nous a pas encore été distribuée aujourd'hui, ce qui appuieroit assez cette nouvelle: mais ce qui est très-certain, c'est qu'un fort détachement de ce Nabab, après une marche forcée & la plus belle manœuvre, a surpris les troupes de Nizamally, soubab du Dekan, devant Gouam-Couda, les en a chassées, & haché deux régimens de Sipahis. La levée du siège de cette importante place s'en est ensuivie.

» Si la défaite de cette avant-garde de l'armée Angloise est vraie, je crois qu'il sera difficile au lord Cornwallis de remplir le projet d'assiéger Seringapatnam. Typpoo couvre cette capitale; il a employé les moyens les plus propres pour la défendre; il est résolu, d'ailleurs, à s'enfevelir sous ses ruines; il a envoyé son féral & ses trésors à Bidanour, dans le Carnate.

» Depuis huit jours il y a un corps de cavalerie de ce nabab qui ravage cette province; nous apprenons dans l'instant qu'il pille St. Thomé & les environs de Madras; il paroît qu'il veut couper toute communication entre Madras & Arcate.

» L'embargo sur les grains a toujours lieu à Bengale; tout le nord de Palliacatte, jusques pres de Balagor, éprouve la famine. Pour nous, nous sommes ici dans une grande disette momentanée, qui aura lieu jusqu'à ce que les vents du sud se déclarent.

(Signé) LOUIS MONNERON, Ex-Député des Indes Orientales à l'Assemblée Constituante.

Paris, rue de Louis-le-Grand, le 27 mai 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE

(Présidence de M. Tardiveau).

Suite de la séance permanente du mercredi 30 mai.

La séance a été reprise à neuf heures du matin. Le supérieur du collège de la Mark est venu, avec ses écoliers, exprimer son dévouement à la patrie, & déposer une offrande patriotique pour les frais de la guerre, les écoliers se sont présentés avec des fusils & des bayonnettes: M. Doryfi a observé que l'assemblée ne devoit pas recevoir des hommes armés dans son sein; l'observation de M. Doryfi a été accueillie, & l'assemblée a décrété que désormais les pétitionnaires entreroient sans armes dans l'assemblée. Les écoliers de la Mark sont sortis pour déposer leurs fusils, & ils ont été admis aux honneurs de la séance.

Plusieurs projets de décrets peu importants ont été soumis à la discussion. Après onze heures, l'assemblée s'est occupée du projet de décret du comité de marine, sur l'armement en course.

La discussion a été interrompue par la lecture d'une lettre de M. Petion, qui rend compte de la situation de la capitale. Tout est tranquille. Hier, il s'est formé des groupes nombreux dans les places publiques; mais le patriotisme le plus pur, la plus douce fraternité, présidoient à leurs discussions. Le moment actuel rappelle les beaux jours de la révolution; l'air retentissoit de l'air chéri de la liberté; enfin, on ne peut que se réjouir de l'état où se trouve la capitale.... L'assemblée a applaudi à la lettre de M. Petion, & elle a repris la discussion sur l'armement en course. M. de Kersaint défend son système, qui ne cessera d'être ridicule, que

lorsque la terre sera peuplée de philosophes. M. Laffource a très-bien démontré que, dans l'état actuel des choses humaines, on ne pouvoit pas prohiber les armemens en course; cependant l'orateur a conclu à la suppression des corsaires, jusqu'à l'issue des négociations, que le pouvoir exécutif sera chargé d'entreprendre: il pourroit très-bien arriver que ces négociations n'eussent aucune issue; aussi M. Rouyer a-t-il montré beaucoup plus de logique & de raison, lorsqu'il a laissé M. Laffource se perdre dans les vastes régions d'une morale de théorie, & qu'il a saisi le vrai point de la question, l'intérêt actuel de la France. Entre deux nations, dont l'une a un grand commerce, & l'autre un commerce borné, l'avantage des corsaires est toujours entier pour le peuple le moins commerçant; M. Rouyer a développé ce principe d'économie politique, & il a démontré qu'il seroit contraire à l'intérêt national, de prohiber les armemens en course, comme l'avoit proposé M. de Kersaint, organe du comité de marine.

M. Aréna a combattu l'opinion de M. Rouyer. Aux raisons d'intérêt national qui sont aussi celles de l'humanité, M. Aréna a opposé les lieux communs de la philanthropie, reversés de quelques traits d'éloquence. M. a débité moins de belles phrases; mais il a présenté plus de conséquences; & pour être moins éloquent, il n'en a été que plus raisonnable. M. Ducos & M. Taillefer réclamoient les honneurs de l'impression pour M. Aréna; mais M. Aubert Dubayet s'y est vivement opposé. Chaque instant de cette discussion impolitique lui a paru une calamité publique; il a fortement insisté pour qu'elle fût terminée promptement, & pour qu'on fût enfin si on repousseroit la force par la force, ou si on se laisseroit opprimer par des puissances ennemies.

M. Journu-Auber a opposé beaucoup d'éloquence & des raisons fortes à l'opinion énoncée par M. Rouyer; cependant il n'a pu convaincre M. Aubert-Dubayet, qui a rappelé les services des Dulor, des Dugay-Trouin, des Jean Barr, & tous les armateurs qui se sont distingués en combattant les ennemis de l'état. Il a demandé l'ajournement indéfini du projet des comités. MM. Guadet & Emery ont parlé encore, l'un a demandé la suppression des armemens en course, l'autre a vu dans cette suppression la ruine de notre commerce. Enfin l'assemblée a fermé la discussion, & la délibération s'est fixée sur le projet de M. Emery, qui a été adopté en ces termes:

«L'assemblée nationale charge le pouvoir exécutif de négocier avec les autres puissances pour l'abolition de l'armement en course, & ajourne indéfiniment la discussion sur cet objet.

Du même jour, à six heures du soir.

Plusieurs lettres peu importantes sont lues par les secrétaires à la tribune. M. de Sombreuil se plaint de l'insolence du journaliste Etienne Feuillant, dans le compte qu'il a rendu de son interrogatoire. Les plaintes de M. de Sombreuil sont renvoyées au comité de surveillance. — M. Lacoste renouvelle ses instances pour l'organisation de la marine; il demande un mode d'admission pour les officiers de marine. La demande de M. Lacoste est renvoyée au comité.

Le département de Paris, dont la vigilance mérite des éloges, s'est assemblé extraordinairement; il a donné ordre à la municipalité de lui rendre compte tous les soirs de la situation de la capitale. Les administrateurs écrivent à l'assemblée, pour lui faire part de la mesure qu'ils ont prise.

Le district de Sedan écrit à l'assemblée pour lui annoncer l'émigration d'un capitaine, & le courage du commandant de la garde nationale de Fromy, qui a arraché à l'officier déserteur la croix de St. Louis dont il étoit décoré, quoiqu'il fût déjà sur le territoire étranger. — M. Louvet, auteur de plusieurs romans, s'est présenté à la barre; il a demandé à l'assemblée qu'elle donnât plus d'extension à la police municipi-

pale, & qu'elle remit les sections en activité. L'assemblée a ordonné l'impression de cette pétition. — Le département de l'Aisne demande à être autorisé à faire un achat de grains; les administrateurs craignent une insurrection. Des mouvemens se manifestent dans plusieurs districts; des murmures se font entendre, & les circonstances exigent les plus grandes précautions. L'assemblée a renvoyé la demande des administrateurs au comité des finances, & elle a entendu M. Genfonné, qui a fait un rapport sur la police de sûreté.

Le projet de M. Genfonné tend à donner aux municipalités une très-grande extension d'autorité; il vouloit accorder aux officiers municipaux des villes dont la population excède 20 mille âmes, le droit de faire un règlement de police, dans lequel elles détermineroient l'application des loix pénales contre les perturbateurs; les peines prononcées ne pourroient excéder celle de la détention; les municipalités seroient autorisées, pour les crimes d'état, à donner des mandats d'arrêt, qui seroient confirmés ou annullés par les directoires de département.

Le projet de M. Genfonné autorisoit les municipalités à faire arrêter, dans tous les lieux publics, ceux qui parleroient contre la constitution & les autorités constituées; à dissiper le rassemblement, & à désarmer les citoyens suspects. Il autorisoit encore le comité de surveillance à correspondre, sous le nom de comité de sûreté générale, avec les départemens, pour les mesures à prendre contre les conspirateurs, & pour les perquisitions à faire pour la recherche des coupables.

Ces mesures ont paru entraîner après elles trop de conséquences, pour que l'assemblée les adoptât sans une mûre discussion. Ainsi le projet de M. Genfonné a été ajourné à quatre jours; l'assemblée n'adoptera pas sans doute les formes inquisitoriales dont il est accompagné.

L'assemblée a fixé ensuite son attention sur des objets moins importans. Après un décret rendu sur les gardes des ports, elle a décrété que les régimens coloniaux, devenus des régimens de ligne, seroient désormais sous la direction du ministre de la guerre.

L'orage étoit apaisé; la tranquillité publique avoit succédé au désordre; M. Dubayet a demandé que l'assemblée levât la séance, puisqu'elle avoit frappé les conspirateurs & détruit les complots. Un autre membre s'y est opposé; selon lui la patrie est en danger, tant que MM. Dupont, Bertrand & Montmorin ne seront pas livrés au glaive des loix. L'assemblée est passée à l'ordre du jour; & après avoir ajourné un projet de M. Rouyer, sur l'admission des officiers de marine; après avoir entendu une pétition des citoyens de la Croix-Rouge, qui sollicitent une fabrication de piques dans les quatre-vingt-trois départemens, elle a suspendu sa séance à minuit, pour la reprendre le lendemain à neuf heures du matin.

Du jeudi, 31 mai, neuf heures du matin.

L'assemblée renvoie aux comités de législation & militaire un projet de décret sur les récompenses à accorder aux militaires qui, comme les braves soldats Pie & Teuard, se montreront fidèles aux loix de la discipline. Des réclamations ont été apportées par les sieurs Gallot & Labadie, devant le corps législatif. L'assemblée les a renvoyées au pouvoir exécutif, & elle a décrété qu'il en seroit de même pour toutes les réclamations de cette espèce, qui seroient faites à l'avenir. L'assemblée a chargé en même-tems le pouvoir exécutif de présenter des vues sur le projet d'un port entre

Saint-Servant & Saint-Malo, pour servir de retraite à nos vaisseaux, en cas de guerre.

M. Emery a fait cette occasion pour lire une déclaration du roi de Hongrie & de Bohême, relative à l'objet de la discussion. François I^{er} ordonne au gouverneur d'Osande de recevoir amicalement les vaisseaux du commerce de France, jusqu'à ce qu'il ait appris que les vaisseaux autrichiens ont été maltraités dans les ports françois.

Un juge de paix se présente à la barre; il dénonce un particulier prévenu d'embauchage; il l'accuse de rebellion à la loi, en refusant d'obéir au mandat d'amener. Cette affaire est renvoyée au comité de surveillance.

La journée d'hier & la nuit dernière ont été tranquilles; tel est le résultat du rapport de M. Petion sur la situation de la capitale. L'assemblée, après en avoir entendu la lecture, a porté son attention sur un projet de décret sur la fabrication des petits assignats. Ce projet de décret a été ajourné, & la parole a été accordée au ministre des affaires étrangères, qui a lu plusieurs piéces officielles qui ont été communiquées à M. Chauvelin par le lord Grenville, ministre de sa majesté britannique. Il résulte de ces piéces que le gouvernement anglois est déterminée à conserver la neutralité la plus parfaite dans la guerre que la France vient de déclarer à l'Autriche. Le roi d'Angleterre ne veut point examiner les griefs de la désunion survenue entre deux puissances qu'il regarde comme ses amies & ses alliées; il veut que tous les sujets suivent littéralement son exemple, & ne prennent aucune part à la guerre qui vient d'être déclarée; il a prohibé les armemens en course dans ses états, & il a défendu à tous les Anglois de servir dans les armées autrichiennes ou dans les armées françoises.

(La suite à demain.)

Paiement des six derniers mois 1791. Toutes lettres.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	30 $\frac{7}{8}$	Cadix.....	26 l. 12 s.
Hambourg.....	336.	Gènes.....	170.
Londres.....	16 $\frac{1}{2}$	Lisourne.....	180.
Madrid.....	26 l. 15 s.	Lyons, Pay. de Paques.....	3. p.

COURS DES EFFETS PUBLICS

Du 31 mai 1792.

ACTIONS des Indes de 2500 l.	2132 $\frac{1}{2}$ 35. 37 $\frac{1}{2}$ 40. 42 $\frac{1}{2}$ 45.
Portion de 1000 id.	1405.
Idem, de 312 livres 10 sous.....	222.
Empr. de 125 millions, déc. 1792.....	1 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	1 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ b.
Idem, sans bulletin.....	1 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ b.
Idem, sorti en viager.....	4 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ b.
Bulletins.....	71.
Reconnaissance de Bulletins.....	78.
Act. cour. de Indes.....	1092. 94. 93. 94. 95. 97. 98. 99.
Caisse d'Amoyne.....	3870. 78. 75. 85. 88. 90. 88. 85.
Droit-Cai e.....	1938. 40. 42. 43. 44. 43. 42.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	1. 1 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ p.
Affur. contre les Inc.....	448. 49. 50. 51. 50. 51.
Idem. à vie.....	475. 78.

CONTRATS

Première classe, à 5 pour 100.....	98. 98 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ p.
Deuxième classe, à 5 pour 100 sur an.....	91 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ p.
Troisième classe, à 5 pour 100 sur an.....	88 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ p.
Quatrième classe, à 5 p. 100 sur an.....	87.